

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

EDITO *Savoir faire et faire savoir*

Une autorité de régulation ouverte sur l'Europe et l'international

L'ARCEP recevait cette semaine, pour une réunion de travail, Ed Richards, qui est à la tête du régulateur britannique (Ofcom) et qui a été vice-président de l'organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) en 2012. De telles réunions sont fréquentes et traduisent les rapports étroits que l'ARCEP entretient avec de multiples institutions européennes et internationales.

Certaines de ces relations, comme celles existant avec la Commission européenne et avec l'ensemble des régulateurs européens réunis au sein de l'ORECE, sont formalisées. L'ARCEP participe ainsi aux réunions plénières, aux groupes d'experts ainsi qu'aux différents groupes de travail de l'ORECE et en préside ou co-préside 3 sur les 10 existants. Son implication y est largement reconnue. Ce lien constant et ce fort investissement sont essentiels pour que l'ORECE puisse effectivement contribuer à la mise en œuvre d'une régulation cohérente et efficace à travers l'Europe. Dans le secteur postal, l'ARCEP a également participé à la création du groupe des régulateurs européens postaux (GREP), dont elle a assuré la première présidence. Parallèlement à ses activités européennes, l'ARCEP anime également le réseau des régulateurs francophones (FRATEL), qui compte 48 membres venant d'horizons aussi variés que le Cambodge, la Roumanie ou le Sénégal.

Au-delà de ce premier cercle, l'Autorité a également des échanges fréquents avec l'Union internationale des télécommunications, l'OCDE ou la Banque mondiale, sur leurs sujets d'intérêt relevant de sa compétence. L'OCDE publie ainsi régulièrement des études et comparaisons internationales sur l'état du secteur. Ces échanges sont également précieux car ils permettent de partager non seulement des informations mais aussi des points de vue différents sur l'évolution des marchés de communications électroniques et de leur régulation à travers le monde.

Enfin, l'ARCEP accueille fréquemment des délégations étrangères (ministres, régulateurs, directeurs d'administrations centrales, conseillers ministériels,...) afin de partager non seulement son approche de la régulation, mais également ses méthodes de travail et ses moyens d'expertise. Ces échanges sont très appréciés de part et d'autre. Les membres du collège de l'Autorité sont aussi sollicités pour intervenir dans des conférences, au titre de leurs fonctions actuelles comme du fait de leur expertise particulière. Plus généralement, l'ARCEP est régulièrement associée aux grandes conférences qui rythment les secteurs des communications électroniques et postales, qu'il s'agisse de la conférence Rutgers en matière postale ou des conférences Telecoms de l'UIT.

La variété de ces échanges traduit le souci d'inscrire l'action de l'ARCEP dans son environnement européen et international sur des marchés présentant d'évidents enjeux internationaux. Ces contacts permettent aussi de constater la bonne réputation dont jouit l'ARCEP en Europe et dans le monde, ce qui constitue une incitation, pour demeurer une référence, à encore mieux faire.



Jean-Ludovic SILICANI
Président de l'ARCEP



AGENDA

■ A venir

24 avril

Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, sera auditionné conjointement par la commission des affaires économiques et la commission du développement durable du Sénat, sur la téléphonie mobile.

23 avril

Jean-Ludovic Silicani sera l'invité du club parlementaire du numérique.

15 avril

Pierre-Jean Benghozi et Philippe Distler, membres du collège, se rendront en Seine-et-Marne et rencontreront Vincent Eblé, président du conseil général et sénateur de Seine-et-Marne, au sujet des perspectives du FttH.

■ Dans le rétroviseur

11 avril

- Pierre-Jean Benghozi a participé au premier sommet France-Chine du numérique, organisé par le comité France-Chine du MEDEF.
- Philippe Distler est intervenu au colloque de l'AVICCA sur l'aménagement numérique.
- Jacques Stern, membre du collège, est intervenu à la conférence de l'IREST sur la neutralité de l'internet.
- Philippe Balin, consultant, a présenté au collège son rapport sur « les impacts écologiques des TIC, les faces cachées de l'immatérialité ».

10 avril

- Jean-Ludovic Silicani et Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence, ont été auditionnés conjointement par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur la concurrence dans le secteur des télécoms ([► la vidéo](#)).
- Jean-Ludovic Silicani, Daniel-Georges Courtois et Jacques Stern, membres du collège, ont eu un entretien avec Ed Richards, responsable de l'OFCOM, le régulateur britannique.

29 mars

Jacques Stern a reçu une délégation de hauts fonctionnaires de la fédération de Russie et leur a présenté les missions de l'ARCEP et la régulation du marché des télécommunications en France.

27 mars

Jean-Ludovic Silicani a eu un entretien avec le Premier ministre.



LES NOUVELLES DE LA SEMAINE

■ Du côté de l'Autorité...

La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale auditionne Jean-Ludovic Silicani et Bruno Lasserre

« *La concurrence dans le secteur des télécoms : amie ou ennemie du consommateur et de la filière ?* ». C'est sur ce thème que la commission des affaires économiques a auditionné, mercredi 10 avril, Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, et Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence. L'occasion pour les deux régulateurs de rappeler le bien-fondé de la concurrence dans l'économie de marché. « *La concurrence n'est pas spontanée ; les acteurs économiques sont toujours tentés par la constitution d'oligopoles, voire de monopoles. Il faut donc une intervention publique qui relève non seulement d'autorités administratives indépendantes mais aussi des autres acteurs publics, le Parlement et le Gouvernement, qui définissent et mènent des politiques publiques appropriées* », a souligné Jean-Ludovic Silicani. « *L'ARCEP est le paysagiste, son rôle est de définir les plantations et le design du marché. L'Autorité de la concurrence est le jardinier, qui va entretenir ce qui a été construit et vérifier que cela pousse harmonieusement* », a observé Bruno Lasserre. La régulation *ex ante* incombe au régulateur sectoriel, dont le rôle est de faciliter la construction d'un marché ; la régulation *ex post*, rôle joué par l'Autorité de la concurrence, vise au maintien de la concurrence et sanctionne si nécessaire les manquements.

Jean-Ludovic Silicani a répondu aux questions des parlementaires sur le déploiement du réseau de Free Mobile et a annoncé que son taux de couverture « *se situerait aujourd'hui entre 45 et 50 % de la population* » (contre 28% au 1er janvier 2012). Le déploiement des antennes et les investissements réalisés sont autant d'indicateurs qui permettent d'estimer que « *Free Mobile déploie normalement son réseau* », a estimé le président de l'ARCEP. Jean-Ludovic Silicani a également rappelé que l'Autorité veille au bon déploiement de ce réseau et est dotée des moyens juridiques permettant de contraindre, si nécessaire, Free Mobile à respecter ses obligations réglementaires de couverture. (75% de la population en janvier 2015).



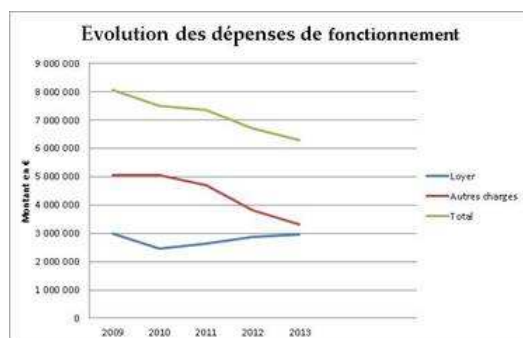
L'audition en vidéo

Budget 2013 : l'ARCEP engagée dans une démarche d'« exemplarité »

Depuis 2009, l'ARCEP a engagé une démarche volontariste de réduction de ses coûts de fonctionnement, en procédant à une revue systématique de tous les postes de dépenses : renégociation du bail, réduction des frais de représentation et de missions, baisse sensible des dépenses de communication, plafonnement des frais du collège, réduction drastique du parc automobile, mise en place d'un schéma directeur informatique pour rationaliser l'exploitation des données, processus de dématérialisation des dossiers et documents internes.

De 2009 à 2012, l'ARCEP a ainsi réduit de 15% ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant, par une optimisation des moyens alloués par le Parlement, la qualité de son travail et en menant à bien l'ensemble de ses missions. En 2013, elle atteint toutefois un seuil critique (6,27 M€ de budget soit une diminution globale de plus de 20% de ses moyens par rapport à 2009) en

deçà duquel elle se verrait contrainte de fonctionner en mode dégradé, et ne pourrait plus répondre correctement aux sollicitations du Gouvernement ou du Parlement, s'agissant notamment des mesures de la qualité des services de communications électroniques, de mise en place d'observatoires de l'investissement ou de l'emploi, ou encore d'études d'impact économiques préalables aux principales décisions que l'Autorité est amenée à prendre, dans l'exercice des missions que la loi lui confie.



Couverture de Free Mobile : le Conseil d'Etat rejette la requête du syndicat CFE-CGC France Télécom-Orange dirigé contre l'ARCEP

Par une décision du 8 avril 2013, le Conseil d'Etat a rejeté le recours du syndicat CFE-CGC France Télécom-Orange dirigé contre le refus de l'ARCEP d'ouvrir, sur demande des syndicats, une procédure à l'encontre de la société Free Mobile pour non-respect éventuel de ses obligations de couverture du territoire fixées dans sa licence 3G.

La décision du Conseil d'Etat ▶

Intervention de Philippe Distler au colloque de l'AVICCA

Intervenant en introduction du colloque 2013 de l'Avicca sur « l'aménagement numérique », le 11 avril, Philippe Distler, membre du collège, a rappelé que le premier objectif du régulateur, dans le domaine du déploiement des réseaux très haut débit, était de « fixer des règles du jeu pérennes pour les investisseurs, mais en les adaptant de façon pragmatique ». C'est ce qui a été fait pour le dégroupage depuis 2002 : « d'ailleurs », a-t-il précisé, « onze ans après, les travaux techniques continuent toujours entre l'ARCEP et les acteurs » ; pour la fibre, « nous sommes au début du processus ».

En réponse à une question, il a précisé que la régulation géographique « n'était pas une baguette magique permettant de réduire toutes les incertitudes. Le sujet est complexe car il touche aux questions de péréquation des coûts et des tarifs ». Mais, a-t-il indiqué en conclusion, « nous sommes tout à fait ouverts au dialogue et nous venons de lancer une consultation sur ce sujet ».



Philippe Distler à la tribune
(© Eric Thibaud / AVICCA)



Patrick Vuitton, délégué général de l'Avicca, et Philippe Distler, membre du collège de l'ARCEP

■ Ailleurs...

Le Gouvernement confie une mission à Paul Champsaur, ancien président de l'ARCEP, sur l'extinction du cuivre



Jeudi 11 avril 2013, Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, a confirmé, lors du colloque sur « l'aménagement numérique du territoire » de l'AVICCA, que le Gouvernement allait mettre en place une mission de réflexion sur l'extinction de la boucle locale de cuivre. Cette mission a été confiée à Paul Champsaur, président de l'Autorité de la statistique publique et ancien président de l'ARCEP.

L'ARCEP se félicite de cette initiative, nécessaire pour saisir tous les enjeux de la transition du cuivre vers la fibre ; elle contribuera activement à ces travaux.

L'Institut Mines-Télécom lance une chaire « Valeurs et politiques des informations personnelles »



Se connecter à son compte Facebook, Twitter, Foursquare, gérer son compte bancaire en ligne... Autant de gestes quotidiens qui, en plus d'avoir métamorphosé la société, produisent des données et contribuent à se façonner une identité numérique. Dans ce nouveau cadre, les informations personnelles des internautes et des individus deviennent un enjeu majeur pour tous les secteurs. Face à ce constat, l'Institut Mines-Télécom a décidé de réunir chercheurs en droit, en philosophie ou encore en sciences de l'informatique au sein d'une nouvelle chaire de recherche baptisée « Valeurs et politiques des informations personnelles ». « Les données sont le sang du système numérique » explique Francis Jutand, directeur scientifique de l'Institut.

« Nous sommes tous des petits poucets (et poucettes) semant derrière nous des cailloux numériques. Ces traces sont le moteur d'une économie nouvelle qui interroge nos valeurs », souligne Claire Levallois-Barth, docteur en droit et coordinatrice de la chaire.

Créée autour de plusieurs partenaires, dont la CNIL, mais aussi d'entreprises telles que BNP-Paribas ou Dassault Systèmes, cette chaire pluridisciplinaire réfléchira aux problématiques de régulation juridique, éthique, économique et technique des informations personnelles et des identités numériques. « La donnée, c'est le nouveau code, l'empreinte numérique du monde. Tout s'est virtualisé ; aujourd'hui, on modélise même le corps, la vie ! ». Henri Verdier, directeur de la mission Etalab, et membre du comité de prospective de l'ARCEP, était venu soutenir, le 9 avril, le lancement officiel de la chaire. Au cours de son exposé sur « la révolution des données », il a rappelé son attachement aux recherches sur les données publiques.



Francis Jutand, directeur scientifique de l'Institut-Mines Télécom, lors de l'inauguration de la chaire

[Le communiqué](#)

[Le blog de la Chaire](#)

L'observatoire du NFC et du sans contact voit le jour

Le parc mobile « Near Field Communication » (NFC) s'élève aujourd'hui à 2 875 000 terminaux, soit une progression de 290 % en 8 mois. Le nombre de points de vente ne cesse d'augmenter ainsi que celui des cartes de paiement sans contact. Le Bas-Rhin arrive en tête des départements utilisant la technologie NFC, que ce soit en termes de cartes bancaires de paiement sans contact que de magasins acceptant le paiement sans contact. Tels sont quelques-uns des principaux chiffres extraits de l'observatoire du NFC qui vient d'être lancé par l'association française du sans contact mobile et le forum des services mobiles sans contact. L'objectif ? Regrouper et mettre à la disposition des personnes intéressées, l'ensemble des données statistiques fournies par les acteurs du secteur en France.

[L'observatoire](#)



DU COTÉ DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'Ile-de-France, première région fibrée d'Europe à l'horizon 2020



Permettre à tous les foyers, entreprises et services publics d'Ile-de-France de bénéficier de services à très haut débit via la fibre optique est un enjeu majeur pour cette région, aussi bien en termes d'attractivité économique que de qualité de vie.

Pour cela, l'État, la région, France Télécom-Orange et SFR ont signé, lundi 8 avril, une déclaration commune portant sur le déploiement de la fibre optique sur fonds propres, sur l'intégralité de l'Ile-de-France d'ici 2020. Les autorités publiques et les deux opérateurs y précisent leur engagement et les modalités de leur coopération.

Grâce aux investissements des deux opérateurs, 4,7 millions de foyers (soit 89% des foyers franciliens) seront desservis en FttH, d'ici 2020. En zones très denses, où jouera la concurrence des infrastructures, les opérateurs déploieront indépendamment leur réseau.

Orange s'est par ailleurs engagée à initier, d'ici 2015 ses déploiements FttH dans toutes les communes des zones très denses de la région, y compris dans les poches de basse densité.

En zones moins denses, Orange équipera en FttH 198 communes, SFR, 122. Les réseaux seront ouverts aux autres fournisseurs d'accès grâce aux offres de gros. Dans les zones non équipées par des investissements privés, des RIP seront déployés par les départements dans 862 communes, grâce au financement du Plan fibre de la région doté de 150 millions d'euros et au soutien de l'État. Ultérieurement, des conventions seront signées à l'échelle départementale afin de préciser le périmètre des investissements des opérateurs et d'articuler au mieux investissements publics et privés.

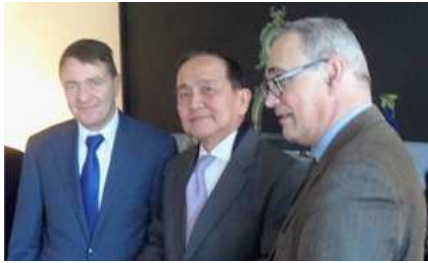
[Le communiqué](#)



AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Le régulateur thaïlandais en visite à l'ARCEP

Le 5 avril 2013, Daniel-Georges Courtois et Jacques Stern, membres du collège, ont accueilli à l'ARCEP une délégation du régulateur thaïlandais, la National Broadcasting Telecommunication Commission (NBTC), conduite par Thares Punsri, son président. L'entretien a porté sur la pratique de la régulation dans le domaine du très haut débit, principalement mobile et sur l'organisation, le fonctionnement et les missions du régulateur. C'est la 19ème visite d'une délégation de Thaïlande à l'ARCEP depuis la création, en 2004, du régulateur thaïlandais.



Thares Punsri, président de la NBTC, entouré de Jacques Stern et Daniel-Georges Courtois, membres du collège de l'ARCEP

Qualité de service internet : échanges entre les régulateurs européens

Le 3 avril à Bruxelles, l'ORECE organisait un atelier d'échanges sur les dispositifs de mesure de la qualité du service d'accès à l'internet – fixe comme mobile – mis en place par les régulateurs européens. 50 experts étaient présents à cette réunion au cours de laquelle 10 régulateurs (dont l'ARCEP) ont présenté leurs actions, apportant des éclairages sur les aspects juridiques, financiers et techniques de ces dispositifs de mesure. Le but est de comparer les avantages respectifs des différents systèmes mis en place et d'examiner les conditions dans lesquelles un plus grand degré de convergence serait possible.

En France, l'ARCEP, qui mesure déjà depuis une quinzaine d'années la qualité du service mobile, et depuis trois ans, la qualité du service fixe, a adopté une décision en janvier 2013 permettant, dès la fin de cette année, la publication comparative d'indicateurs de la qualité du service d'accès à l'internet fixe.



Ed Richards, responsable de l'OFCOM, le régulateur britannique, reçu par l'ARCEP

Le 10 avril, Ed Richards, responsable de l'OFCOM, le régulateur britannique, a rencontré Jean-Ludovic Silicani, Daniel-Georges Courtois et Jacques Stern à Paris pour un échange sur leurs expériences respectives de régulation, en particulier, sur les modalités de déploiement des réseaux 4G, le marché des mobiles et l'expérience des régulateurs en matière de réaménagement (« refarming ») de la bande 1800 Mhz pour la 4G, qui a été mise en œuvre au Royaume-Uni et en France à quelques mois d'intervalle. Ils ont également fait le point sur la participation des régulateurs à l'ORECE et les sujets européens à l'ordre du jour.



De gauche à droite : Daniel-Georges Courtois, membre du collège, Ed Richards, membre du Board et directeur général de l'OFCOM, Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, et Jacques Stern, membre du collège



ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

La pièce « Théâtre sans animaux » se joue aussi sur internet

Le site « Nouvelles écritures » de France Télévisions propose une expérience numérique unique de « théâtre enrichi » : il permet de découvrir de manière ludique sur internet la pièce de Jean-Michel Ribes, « Théâtre sans animaux », jouée cet hiver à Paris au théâtre du Rond-Point, et de se l'approprier entièrement. L'internaute peut en effet regarder la pièce en streaming dans différentes versions et sous différents angles. La pièce a en effet été captée en direct, pendant les répétitions, depuis les coulisses, en contre-champs... Il est aussi possible de se mettre dans la peau du décorateur ou des comédiens, en passant des auditions factices ou en leur prêtant sa propre voix. Toutes les contributions des internautes restent ensuite accessibles sur cette plateforme.

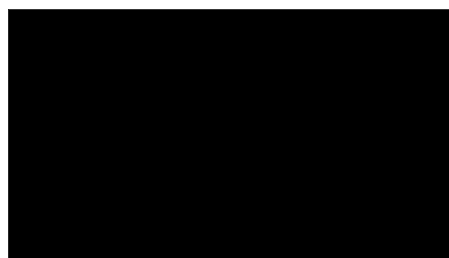




Les 40 ans de la téléphonie mobile : Michel Feneyrol, ancien directeur du CNET, ancien membre du collège de l'ARCEP

C'était il y a 40 ans. Le 3 avril 1973, à New-York, Martin Cooper, ingénieur chez Motorola, téléphonait à partir d'un téléphone cellulaire. Une première dans l'histoire. A l'occasion de cet anniversaire, Michel Feneyrol, ancien directeur du CNET et ancien membre du collège de l'ARCEP, revient sur l'aventure exceptionnelle du téléphone portable en France, en Europe et dans le monde. Du Radiocom 2000, téléphone de première génération, lancé en 1986, aux smartphones de 4ème génération, le téléphone mobile a révolutionné la société. Les politiques industrielles et les normes mises en oeuvre à l'échelle de la planète ne sont pas étrangères à ce succès rappelle Michel Feneyrol.

Les grandes lignes d'un énorme succès, génération après génération.



Durée : 7 min 50
© ARCEP - avril 2013



ILS ONT DIT ...

« On sent qu'il y a un niveau de satisfaction chez l'un et l'autre qui est important et tant mieux. Parce que si vous étiez dans le doute, ce serait compliqué », **François Brottes, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale**, en conclusion de l'audition de Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence, et Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques des postes (ARCEP), sur la concurrence dans le secteur des télécoms, le 10 avril 2013.

[Le discours](#)

CHIFFRE DE LA SEMAINE

1.7 Gigaoctet

C'est la consommation mensuelle moyenne actuelle des abonnés 4G de SFR.
(Stéphane Roussel, PDG de SFR, le 2 avril 2013, dans une interview pour meridiemmag.fr)

[L'interview](#)

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98